

**STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE
ET CONVENTION SRDEII (SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE,
D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION) ENTRE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION
ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE**

Conseil Communautaire du 8 novembre 2018

D 2018	G	01
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 (dossier 1) - 74 (dossier 2) - 73 (dossier 3) - 71 (dossier 4) - 70 (dossier 5) - 68 (dossier 6) - 67 (dossier 7 à 14) - 65 (dossier 15 à 23)	
Votants	79 (dossier 1) - 81 (dossier 2 et 3) - 79 (dossier 4) - 80 (dossier 5) - 78 (dossier 6) - 77 (dossier 7 à 14) - 74 (dossier 15 à 23)	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **26 octobre 2018** s'est réuni à la salle de la Manoque de TONNEINS, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	/
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Carole VERHAEGHE (+ pouvoir de Michel PÉRAT)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILlet</u>	Michel NAU (<i>suppléant</i>)
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR (jusqu'au dossier 6)
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN (+ pouvoir de Maryse VULLIAMY)
<u>Lafitte Sur Lot</u>	/
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Sylvie BARBE (jusqu'au dossier n°5) - Francis DUTHIL (+ pouvoir de François NÉRAUD)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Francis LABEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU - Daniel BENQUET – Sophie BORDERIE (jusqu'au dossier n°14) - Marie.Françoise BOUGUES (à partir du dossier n°2) – Martine CALZAVARA – Roland CHRISTEN - Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIÈRES jusqu'au dossier n°14) - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Patrick COUZINEAU) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier n°3) – Bernard MANIER (jusqu'au dossier n°5) – Jean.Pierre MARCHAND - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE (+ pouvoir de Jacqueline CORRÈGES) – Laurence VALAY (à partir du dossier n°2)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	/
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie.France BONNEAU (+ pouvoir de Jean.Marc DUBAN à partir du dossier n°5)
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean.Marc DUBAN (jusqu'au dossier n°4)
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	/
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (<i>suppléant</i>)
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (+ pouvoir de Valérie TACCO à partir du dossier n°3) – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO (jusqu'au dossier n°2)
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeteau</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET (jusqu'au dossier n°3) – Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Michel PÉRAT – Gilbert DUFOURG - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR (à partir du dossier 7) - Maryse VULLIAMY - Francis LABEAU - Sylvie BARBE (à partir du dossier n°6) Marie.Françoise BOUGUES (pour le dossier n°1) - Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES - Jacqueline CORRÈGES - Joël HOCQUELET (à partir du dossier n°15) – Sophie BORDERIE (à partir du dossier n°15) - Patrick COUZINEAU – Anne MAHIEU (à partir du dossier n°4) - Bernard MANIER (à partir du dossier n°6) - Laurence VALAY (dossier n°1) - Thierry CARRETEY - Régine POVÉDA – Jean.Marc DUBAN (à partir du dossier n°5) - Philippe RIGAL – Jacques BRO - Isabelle CESA - Valérie TACCO (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET (à partir du dossier n°4)

Pouvoirs de

Michel PÉRAT à Carole VERHAEGHE – Maryse VULLIAMY à Michel GUIGNAN - François NÉRAUD à Francis DUTHIL - Francis LABEAU à Jean.Claude DERC - Charles CILLIÈRES à Joël HOCQUELET (jusqu'au dossier n°14) - Jacqueline CORRÈGES à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIÈRE - Patrick COUZINEAU à Philippe LABARDIN - Jean.Marc DUBAN à Marie.France BONNEAU (à partir du dossier n°5) - Valérie TACCO à Régis BARD (à partir du dossier n°3) - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY (à partir du dossier n°4)

Secrétaire de Séance

Jean-Pierre VACQUÉ

Dossier n°1 -

STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE COMMUNAUTAIRE ET CONVENTION SRDEII (SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, D'INNOVATION ET D'INTERNATIONALISATION) ENTRE VAL DE GARONNE AGGLOMERATION ET LA REGION NOUVELLE AQUITAINE

Rapporteur : Thierry CONSTANS

Objet de la délibération

Il est proposé d'approuver la stratégie de développement économique de la Communauté d'Agglomération et la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII avec la Région Nouvelle Aquitaine comprenant notamment le règlement d'intervention économique de Val de Garonne Agglomération.

Exposé des motifs

Dans sa volonté de clarifier la répartition des compétences entre les collectivités territoriales, la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a confié à la Région l'essentiel de la responsabilité du développement économique. La Région doit désormais coordonner l'action des collectivités territoriales, et plus généralement des acteurs publics au travers de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

La Région est seule compétente pour définir les régimes d'aides aux entreprises applicables sur son territoire et autoriser les collectivités territoriales, en particulier les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), à attribuer ces aides.

Le Code Général des Collectivités Territoriales pose le principe de la compatibilité du Règlement d'Intervention des communautés d'agglomération avec les orientations du SRDEII. Il attribue à la Région la compétence pour définir les régimes d'aides aux entreprises et demande le conventionnement de ces collectivités avec la Région pour autoriser leurs interventions.

L'objectif de la présente convention est :

- De traduire les orientations de la stratégie de développement économique de Val de Garonne Agglomération (annexe 2 de la convention),
- De mettre en œuvre sur le territoire de la Communauté d'agglomération le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) Nouvelle-Aquitaine,
- D'engager un partenariat privilégié en matière de développement économique et d'accueil des entreprises entre la Communauté d'agglomération et la Région (annexe 2 de la convention),
- D'arrêter le dispositif des aides aux entreprises que souhaite mettre en place la Communauté d'agglomération (annexe 3 de la convention),
- De garantir la complémentarité des interventions économiques de la Communauté d'agglomération avec celles de la Région (annexe 4 de la convention),

Dans l'intérêt du développement économique régional, en partage avec les priorités communes et en compatibilité avec les orientations du SRDEII Nouvelle Aquitaine et du règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises.

Cette convention s'applique jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve la stratégie de développement économique de Val de Garonne Agglomération,

Approuve la convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et aux aides aux entreprises,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote	
<i>Votants</i>	79
<i>Pour</i>	79
<i>Contre</i>	/
<i>Abstention</i>	/

Publication / Affichage
Le 9 novembre 2018

Fait à Marmande, le 8 novembre 2018

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,